

Entreprise Individuelle

Entrepreneur Individuel

Entreprise Commerciale, Artisanale, Industrielle

GIE, Coopérative Agricole

Association
Pour en savoir plus : FAQ

Vous êtes **une entreprise/structure** soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés
Vous êtes **un expert-comptable** et agissez pour le compte d'une entreprise /structure

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

0,68 % de votre masse salariale brute 2019 hors Alsace-Moselle (0,44%)

Financement de l'apprentissage-Quota

87 %

Solde de la taxe d'apprentissage-Hors Quota

13%

Calendrier des versements 2020-2021

L'échéancier de versement dépend du nombre de salariés de l'entreprise ou de la structure

Pour en savoir plus : PDF

Calendrier du versement 2020

AVANT LE 31 MAI 2020

Les 13% doivent avoir été versés

A réception de la somme, émission d'un reçu « Dépenses libératoires » fourni avec date et montant à envoyer à son OPCA

Disparition des OPCA

Mise en place de

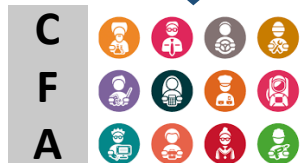
11 Opérateurs de

Compétences

OPCO

Pour en savoir plus : FAQ

Votre OPCA



Versement **DIRECT**

Pour en savoir plus : FAQ



**Lycée des métiers
du Management, du Commerce,
des Services & Soins à la personne**